

Entre nous, voisine : [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **62 (1924)**

Heft 32

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-218922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

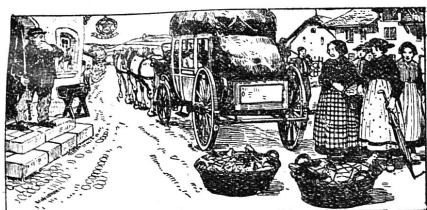
30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1924 pour
2 fr. 50

en s'adressant à l'administration
9, Pré-du-Marché, à Lausanne.



ENTRE NOUS, VOISINE

E vous propose, Voisine, une campagne en faveur des légumes cuits !

N'en pensez pas que je raille ou qu'une araignée maligne ait pris mon cerveau pour demeure. Les légumes cuits, ou plutôt la vente des légumes cuits, est une industrie facile, très utile, à peu près inconnue chez nous et qu'il serait profitable — à tous les points de vue — de faire connaître.

Dans la plupart des grandes villes, et particulièrement à Paris où le sens pratique est en quelque sorte aiguë par la nécessité de faciliter autant que possible la vie matérielle des « gens d'affaires » — hommes et femmes — on trouve à acheter des légumes frais, bouillis, et qu'il n'y a plus qu'à assaisonner à son goût. Ainsi la devanture d'une maraîchère vous offrira côte à côte une corbeille d'épinards en feuilles, crus, et un plat de cette même verdure bien cuite et hâchée menu. De même pour les choux, carottes, artichauts, etc.

Le très grand avantage de ce mode de faire est de faciliter du tout au tout la cuisine des femmes qui travaillent au dehors — elles sont, aujourd'hui, légion — et d'éviter l'abus de la charcuterie et des conserves si malsain et si fréquent. Ceci pour l'acheteuse, pour la cliente, mais pour la marchande le bénéfice est également appréciable. On trouve dans tous les gros ménages de campagne le potager ronflant la moitié de la journée. Une bassine de légumes de plus ou de moins sur ce potager n'en coûte pas davantage et, d'autre part, selon la quantité de légumes dont on dispose, il y a certainement avantage à en faire cuire une partie ce qui rend leur écoulement et leur conservation plus facile. Bien entendu les légumes cuits se vendent quelques sous plus chers que les autres, mais il n'est pas une ménagère qui hésite à les donner pour assurer à la table de famille un menu réconfortant et sain et à elle-même un minimum de peine.

Parlez-en à votre fruitière, Voisine, parlez-en aux Hôtels, voyez ce que nous pourrions faire, et ce sera la croisade des Bons. Légumes mis à la portée de tous !
L'Effeuilleuse.



LOU GARDE-CHAMPÈTRÉ

ET LOU MARAUDEU

LOU garde-champêtré Pipatzon étai meselli du tienze ans, l'arai étai lou maître dâi garde se n'avai pas étâ trâo boun enfant. Sovein ie cliiousâi lè ge po né pas véré.

La Municipalité avai récu dâi pieinte et lou syndique l'avai fé la morâlè et avai de que se n'iré pas pié lier sé vérou on sarâi dobedzi de lou mettré à pi. Rein ne l'âi fasâi. Mâ onna balla né que Pipatzon fasâi sa tornâyie, arrouvé au verdzi dé la cura. La bouna clâirivè ein fasain dâi granté z'ombrou. On petit dzoran soffliâvé su lè z'âbrous. Tot d'on coup Pipatzon apéchâi on grand galliâ aguelly su on pomâi ! Pipatzon sé pensé :

— Vouéqui onn'occasion dé fère à véré au syndique qu'on est d'attaque. Ye guegue se son pétâiru l'est tzerdzi et se met à boèla :

— Hé ! l'ami ! cò ité-vo ? Arrêtâ-vo, sinon vo tiro dessus ! Volliâi-vo déchède oï âo bin na ? Ye tiro !

Rrrau ! lè cè quié l'a fé et ye vâi, grâce à la louna, lou gaillâ éteindu su lou prâ !

Tot épouâiri, sé répentai d'avâi teri, potitré su on pouïro diâbliou, père de famille ? Alô ye se met à piorâ. S'approuzte po lâi portâ séco, ma tot benaisid vère que l'avâi teri su on lindzou blian qu'étâi on pantet de madame la menistré, qu'on coup dé vent avâi fé pivola su lou prâ à côté.

A cé momeint, onz'âore sounâvant au cliotsi dâo velâdzo.

La pinta l'étâi encora âoverta et Pipatzon sé dépatzi d'eintrâ po avalâ trei déci su sa pouère.
Louis de Thierreins.

Il faut s'entendre. — Mme de Cassan-Florac entend un jour dans la pièce voisine, un épouvantable fracas. Elle se précipite et constate que Pierre, qui a quatre ans, vient de casser quelques douzaines d'assiettes, en jouant, malgré la défense qui lui en a été faite, avec le monte-plats. Mme Cassan-Florac prend un air sévère :

— Je ne te gronderai pas, dit-elle, mais c'est bien simple : je te retiendrai l'argent sur ton livret de Caisse d'épargne...

Pierre, alors, a un sursaut indigné :

— Mais alors, maman, avec quoi vais-je vivre maintenant ?...

Comme les mouches. — Blanche-Marie, à l'âge de quatre ans, se chargeait de l'instruction religieuse — si l'on peut dire — de son jeune frère Carlos.

— Vois-tu, mon petit, lui disait-elle souvent, le bon Dieu aime beaucoup, beaucoup la prière des petits enfants. Il aime bien aussi la prière des grandes personnes, mais moins...

Et Carlos lui posait des questions dans le genre de celle-ci :

— Les anges, au ciel, est-ce qu'ils marchent la tête en bas, comme les mouches au plafond ?

FÊTES DE MI-ÉTÉ

BEAUCOUP de pâturages des Alpes suisses sont égayés chaque année par une fête de mi-été. La plupart de ces fêtes alpestres ont une origine très ancienne. Quelques-unes ont acquis une grande renommée. Le peintre Charles Giron a décrit l'une des plus célèbres de l'Oberland bernois dans son beau tableau : *Les lutteurs*. En Suisse romande, les plus connues sont celles d'Anzeindaz et de Tavayanne. C'est en allant à cette dernière que le poète Juste Olivier a composé la chanson dite : *La Tavayanne* dont chacun sait au moins ce couplet.

Voici la mi-été !

Bergers de nos montagnes,
Compagnons et compagnes,
Que ce jour soit fêté,
Voici la mi-été.

Heureux celui qui a pu chanter *La Tavayanne* à Tavayanne avec les bergers de Gryon, au jour de leur mi-été surtout dans les temps où les mi-étés n'avaient pas encore été gâtées par le mercantilisme.

Autrefois le Jura n'avait pas de mi-étés. Celles qu'il possède maintenant, pour être moins vieilles que les mi-étés alpestres, ne sont pas moins réputées. L'une d'elles, la mi-été de Monteret sur Saint-Cergue, à laquelle ses fondateurs ont donné ce nom significatif *Gloire au Jura* obtient un succès de plus en plus considérable. Il en est de même pour les fêtes du Marchairuz et du Mollendruz, surtout à cause de la part qu'y prennent les sociétés de musique et de chant de la Vallée de Joux. Aubonne crée une nouvelle mi-été, qui aura lieu dans le pâturage communal de cette ville. Celles que célébrèrent l'an dernier dans les Prés du Mont-Tendre les paroisses de l'Isle, Bière et Ballens n'ont pas été annoncées dans la grande presse, mais elles n'en ont pas moins laissé dans le cœur de ceux qui y assistèrent les plus bienfaisants souvenirs et le désir de les voir se répéter d'année en année.

Parmi les fêtes citées plus haut, quelques-unes ou ne méritent pas ou ne méritent plus ou n'ont jamais mérité d'être appelées des mi-étés.

Qu'est-ce qu'une mi-été ? Selon les traditions les plus lointaines, c'est une fête d'un caractère tout à fait particulier, à la fois religieuse et familiale, mais surtout religieuse. C'est la joyeuse journée du milieu de l'été dans laquelle les hommes de la plaine montent ensemble aux alpages pour accomplir ces trois actions : Glorifier Dieu qui du ciel a béni les alpages, qui a donné aux bergers et aux fruitiers un abri et aux troupeaux leur pâture ; apporter pour un jour aux armaillis qu'isole pour de longs mois dans les chalets rustiques une tâche rude et souvent monotone les joies de la famille, la gaité du village ; payer à la montagne, à ses fleurs, à ses arbres vénérables, à ses points de vue merveilleux d'où l'on contemple toute la patrie aimée, le tribut d'admiration qui lui est dû et lui demander ce rajeunissement du corps et de l'âme qu'elle accorde avec tant de générosité.

Voilà ce qu'on allait faire dans les mi-étés d'autrefois. Le programme de la fête ne variait guère. Il se déroulait de la façon suivante : dans la matinée, l'acte le plus important de la journée,